

Compte-rendu de l'audience

du 30 mars 2022 auprès du DASEN



Une délégation du SNUDI-FO 31 a été reçue mercredi 30 mars.

Présents pour l'administration : DASEN, IEN-A, Secrétaire Général

Présents pour **FO** : Pascale BALLEREAU, Nathalie CALASCIBETTA, Daniel MASCARAS

Sommaire

Situation du remplacement dans le département : une catastrophe !

Expérimentation ANDJARO

Evaluation des AESH par les directeurs d'école : c'est illégal !

Rythmes scolaires : passage à 4 jours

Supports PES 2022/2023

Situation du remplacement dans le département : une catastrophe !

De nouveau, des centaines d'enseignants ne sont pas remplacés chaque jour dans notre département. Pour **FO**, le manque de remplaçants est un problème structurel qui s'aggrave d'année en année, Covid19 ou pas. Cette situation pénalise les élèves dont le droit à l'instruction est remis en cause tout comme elle aggrave les conditions de travail des enseignants présents, dont les classes sont surchargées avec l'accueil d'élèves répartis.

L'IA nous indique que la pression est moins forte depuis le retour des vacances. Il reconnaît que « les absences ne sont pas seulement dues aux Covids longs, aux ASA covid mais à une augmentation des CMO. Les personnels sont épuisés. 150 à 200 classes sont non remplacées par jour, mais pas fermées. ». L'Institution reconnaît ce que le SNUDI-FO dénonce depuis des mois et nous réaffirmons que ceci découle directement des contre-réformes imposées et du manque de moyens à tous les niveaux. Plus que jamais, les revendications martelées par le SNUDI-FO à chaque fois que cela est possible doivent être satisfaites.

FO : Combien de contractuels ont été recrutés ?

IA : « Plus de 250 contractuels ont été recrutés. Il y a toujours des besoins. Sur les postes non pourvus, je mets des contractuels. Il faut anticiper la rentrée, nous prévoyons le recrutement de contractuels dès maintenant. Le « job dating du 2nd degré » organisé par le recteur a été un succès. Nous sommes prêts à essayer dans le 1^{er} degré pour la prochaine rentrée car il faut un vivier conséquent, on ne veut plus être dans l'urgence. »

L'IA reconnaît qu'il rencontre des difficultés à recruter des contractuels et nous comprenons aisément pourquoi... Le « job dating » pour recruter des personnels précaires montre la politique méprisante qui consiste à mettre des personnels non formés, stagiaires et contractuels, devant les élèves en lieu et place de personnels sous statut.

Pour **FO**, l'IA veut éviter le désastre de la rentrée 2021. Il anticipe une rentrée chaotique où il manquera des enseignants car le ministre Blanquer refuse de créer les postes à hauteur des besoins et de recruter des enseignants sous statut.

La revendication portée par le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO, à savoir le recrutement immédiat d'enseignants sous statut, notamment par la création immédiate de postes et la titularisation des personnels qui le souhaitent est plus que jamais d'actualité.

Expérimentation ANDJARO

Pour améliorer le remplacement, le ministre ne crée pas les postes nécessaires mais il confie la gestion des remplacements à une start-up privée via son application ANDJARO.

FO a rappelé à l'IA son opposition à cette expérimentation. Désormais, cette entreprise privée envoie les ordres de mission aux remplaçants, par mail, sur leur messagerie professionnelle, où sont indiqués l'école où ils doivent effectuer leur remplacement ainsi que le temps de trajet pour accéder à l'école en voiture ou en transport en commun !

A aucun moment, les personnels n'ont donné leur accord pour recevoir les messages d'une entreprise privée dans le cadre de leurs missions. Finie donc la relation de proximité avec les secrétaires de circonscription qui connaissaient chaque remplaçant, place à l'algorithme déshumanisé loin d'être parfait... **Pour FO, rien n'oblige l'IA à poursuivre cette expérimentation.**

IA : « C'est le choix du recteur qui a placé l'ensemble de l'académie dans l'expérience. L'adresse postale personnelle des collègues a été conservée pour les affectations dans une optique d'efficacité. On a retiré les numéros de portable de ceux qui nous l'ont demandé. La relation de proximité est toujours là car ANDJARO ne fait que proposer et la secrétaire dispose : elle regarde dans la liste (en fonction de la plus pertinente à la moins pertinente) et valide. ANDJARO permet de fluidifier le « tout venant », tous les remplacements qui ne posent pas problème. En cas de problème, rien n'interdit le coup de fil de la secrétaire. L'idée est de faire gagner du temps pour qu'il n'y ait plus de retard sur ARIA et les ISSR. »

FO considère que ce dispositif conduira à la diminution du nombre de secrétaires de circonscription et à dégrader les conditions de travail des personnels. D'ailleurs, les secrétaires de circonscription signalent que leur charge de travail n'est en rien allégée, bien au contraire.

Ce que veulent les personnels, c'est la création des postes nécessaires pour améliorer leurs conditions de travail et non l'accentuation de la privatisation de l'administration de l'Education Nationale par la mise en place de robots à la place des personnels administratifs.

Le SNUDI-FO exige la création massive de postes notamment de remplaçants, le retour de la distinction ZIL et BD et le retour à la gestion par les services de l'Education Nationale de tous les remplaçants.

Requalification des postes de TRFC : L'IA nous a confirmé qu'il n'y avait « aucune incidence sur les missions des TRFC. C'est juste un jeu d'écriture purement administratif. Ce sera réprécisé et écrit noir sur blanc dans une prochaine lettre de la DSDEN. »

Evaluation des AESH par les directeurs d'école : c'est illégal !

FO a rappelé au DASEN que la circulaire départementale est non réglementaire et en a demandé l'abandon.

La circulaire indique que « l'AESH est reçu par le directeur d'école, dans laquelle il exerce majoritairement ses missions, afin de compléter le compte rendu d'entretien. »

Or, la circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019 est très claire : « L'IEN compétent ou le chef d'établissement peuvent prendre l'attache du ou des enseignants en charge du ou des élèves accompagné(s) par l'AESH sur la manière de servir. **Toutefois, le contenu de ces échanges ne peut faire l'objet d'un rapport, ni servir d'unique base à l'évaluation de l'agent.** ».

Ainsi, ce texte confirme bien que les directeurs ne sont pas responsables de l'évaluation des AESH intervenant dans les écoles. Si les IEN, dans le cadre de l'évaluation des AESH, souhaitent avoir l'avis des enseignants travaillant avec ces personnels, cela est possible mais **non obligatoire** et ne peut en **aucun cas se faire sous la forme d'un compte-rendu écrit**.

Dans la circulaire de la DSDEN, il apparaît comme obligatoire pour les directeurs de recevoir l'AESH et de compléter le compte-rendu d'entretien : c'est illégal !

L'IA reconnaît que la circulaire est mal formulée et que le directeur « peut » recevoir au lieu de « doit ». Il ajoute que le directeur peut « faire remonter tout ou partie », qu'il peut « cocher ce qu'il lui paraît important puis appeler l'IEN. La grille donne un cadre, il peut compléter ce qu'il veut et faire remonter à l'IEN. »

FO : C'est une tâche supplémentaire qui alourdit encore le travail des directeurs, c'est inacceptable !

IA : « Il y a plus de 2000 AESH dans le département, le travail doit être partagé entre l'IEN qui ne côtoie pas les AESH et le directeur qui est le garant du bon fonctionnement de l'école. Les directeurs donnent des indications à l'IEN et l'IEN valide. Dans 90% des cas, pas de problèmes. Pour tous les cas problématiques, c'est l'IEN qui prend la main. »

Les IEN ont trop de travail donc on en rajoute encore et encore aux directeurs ! C'est inadmissible !

Trop c'est trop ! Ce que veulent les directeurs, c'est la satisfaction de leurs revendications, pas des tâches supplémentaires : amélioration des décharges hebdomadaires pour tous les directeurs, réelle amélioration indiciaire, aide administrative statutaire dans chaque école, allègement des tâches ce qui passe par le respect du décret de 1989 sur la direction d'école.

Le SNUDI-FO exige l'abandon de cette pratique départementale non réglementaire et invite les directeurs à ne pas conduire ces entretiens d'évaluation et à ne pas compléter le document.

Rythmes scolaires : passage à 4 jours

Le SNUDI-FO a défendu les dossiers de plusieurs écoles du département dont les conseils d'école ont voté pour la semaine à 4 jours et dont les maires refusent de changer de rythme. Alors que l'IA s'était engagé lors d'une audience à jouer un rôle de médiateur avec les municipalités lorsqu'il y a accord entre les enseignants et les parents d'élèves, il revient sur son engagement et nous dit qu'il ne le fera pas car les maires connaissent bien leur territoire ...

Pour **FO**, dans l'école républicaine, les enseignants ne sont pas les employés des collectivités territoriales. Le dérogatoire est devenu la norme puisque 90% des communes sont passées à 4 jours. Il est donc nécessaire de faire passer les écoles du département à 4 jours notamment celles qui en font la demande.

FO a interrogé l'IA sur la situation de la ville de Blagnac, où le maire veut mener une expérimentation non réglementaire pour 2 écoles de la commune à la prochaine rentrée, avant de la généraliser l'année suivante : une demi-journée toutes les 3 semaines serait dégagée pour participer à des parcours éducatifs et des ateliers coanimés par les PE et les animateurs, 12h d'APC sur les 36 heures intégreraient ce dispositif. Cette organisation ne respecte ni les ORS (Obligations Réglementaires de Service) des enseignants ni la réglementation sur l'organisation de la semaine pour les élèves, ce que nous a confirmé l'IA qui a opposé un refus à cette expérimentation.

Les collègues de Blagnac ont appris avec surprise l'existence de ce projet par le DASEN qui a mis toutes les écoles de Blagnac en copie de sa réponse au maire.

Alors que l'ensemble des conseils d'école de la ville s'est prononcé pour la semaine de 4 jours, le maire propose, sans aucune concertation avec les équipes, une expérimentation illégale ! Bel exemple de territorialisation de l'école de la République, dans la droite ligne des projets de M. Macron pour l'école.

Les collègues, réunis en RIS avec le SNUDI-FO 31, ont décidé de demander une audience au maire de Blagnac pour lui faire part de leur indignation et demander le passage de toutes les écoles de la ville à 4 jours.

Pour le SNUDI-FO, le rétablissement de la semaine de 4 jours dans toutes les écoles du pays, sur 36 semaines, serait une mesure de bon sens et ne ferait qu'officialiser le fonctionnement rétabli par la grande majorité des écoles. Ceci éviterait en outre que presque 90% des écoles du pays soient soumis à un « régime dérogatoire ». Cela suppose évidemment l'abrogation des décrets du 24 janvier 2013, du 7 mai 2014 et du 27 juin 2017 qui consacrent la mise en place de rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'Ecole Publique.

Supports PES 2022/2023

135 berceaux (soit 135 ETP) sont bloqués pour les PES : une centaine de PES à temps plein, une trentaine pour les PES à 50%.

L'INSPE demanderait que les PES à 50% complètent un directeur ou un collègue à mi-temps. L'IEN Adjoint n'a pas encore contacté l'INSPE, mais il nous assure que les PES ne compléteront pas les collègues à mi-temps.

FO a porté la revendication des équipes d'écoles qui ne souhaitent pas accueillir des PES tous les ans et qui demandent une alternance. Cela représente une charge de travail supplémentaire.

IA : « Les IEN en lien avec les directeurs ont validé les 135 berceaux. Les directeurs ont en théorie été prévenu (avant que ne paraisse le mouvement). Les nouvelles écoles berceaux ont normalement été appelées. Il n'y a pas de doublon de PES sur une école. »

Visiblement, certains IEN ont oubliés de consulter les écoles et des équipes ont découvert à la parution de la liste des postes bloqués ...

Saisissez le syndicat en cas de problème.

Lors de cette audience, le SNUDI-FO a défendu 8 situations d'écoles (manque d'AESH, conflits...) et 18 dossiers individuels.

Ne restez pas isolés, adhérez au SNUDI-FO 31 !

